



Déclaration des élu-e-s et RS CGT

CSE ordinaire 30 juillet 2020 Point 3A : Statistiques marché du travail

Le chômage a explosé en France dans le sillage de la crise sanitaire du coronavirus. Au petit soin du patronat, le gouvernement a injecté des milliards pour sauver les secteurs économiques les plus affectés par la crise, mais sans contreparties sociales. Résultat ? Les plans de licenciement massifs se multiplient. En dépit de ce contexte, le gouvernement a décidé de maintenir sa réforme régressive de l'assurance chômage, seulement reportée au 1er janvier 2021.

Un chiffre record, jamais atteint depuis les années 90 :

Les chiffres, publiés le 27 juillet par la DARES (direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques), font état d'une explosion du nombre de privé-e-s d'emploi.

Au deuxième trimestre 2020, ce chiffre s'élève à **6 760 100 toutes catégories confondues**, ce qui correspond à une hausse de 5,3 % par rapport au trimestre dernier.

Sans surprise, on retrouve dans les chiffres de la DARES les premiers licenciements pour motif économique, qui sont en hausse de 8,7 % sur le trimestre et de 20,5 % sur l'année. C'est le seul motif d'entrée au chômage en hausse sur le trimestre (par exemple, les ruptures conventionnelles ou fin de mission d'intérim sont, elles, en baisse drastique).

Et c'est sans compter les grands plans de licenciement annoncés ces dernières semaines : 5000 emplois supprimés chez Airbus, 1700 chez Sanofi, 4600 postes chez Renault...

Les travailleurs précaires sont passés en chômage « total » :

Pour la première fois depuis 30 ans, le nombre de travailleurs précaires (chômeurs des catégories B et C) est en baisse (-21,3 % sur le trimestre).

Non pas parce que le gouvernement a engagé une réelle politique de lutte contre le travail précaire et les contrats courts, mais parce que ces travailleurs précaires sont passés en chômage « total » (en catégorie A) : les ordonnances Macron ont précarisé les travailleur-ses et les milliards d'euros d'aides débloquées pour sauver les entreprises n'ont été conditionnées par aucune mesure sociale.

La CGT Pôle Emploi Bretagne réaffirme la nécessité de repenser la politique en matière d'emploi et de chômage.

L'assurance chômage doit protéger mieux et protéger toutes celles et ceux qui en ont besoin. Pour rappel, plus de **50% des privé-e-s d'emploi ne perçoivent aucune indemnisation**.

La crise actuelle souligne la nécessité de remettre en place une véritable protection sociale qui doit garantir à toutes et tous un revenu de remplacement à chaque accident de la vie: cela passe par l'annulation de la réforme de l'assurance chômage et la construction de nouveaux droits pour toutes celles et tous ceux que la crise met au chômage.

C'est pourquoi la CGT Pôle Emploi Bretagne réitère ses revendications :

- l'annulation du décret du 26 juillet 2019
- la prolongation des droits pour toutes et tous jusqu'au 31 août 2021, comme cela a été prévu pour les intermittents du spectacle ;
- des solutions pour indemniser tous les privés d'emploi ;
- faire de l'emploi des jeunes une priorité absolue, de même que la résorption des inégalités femmes/hommes.



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - ☎ 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)